



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination
des politiques interministérielles
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION
RELATIF À LA COLLECTE, AU TRANSPORT PAR ROUTE, AU NÉGOCE
ET AU COURTAGE DE DÉCHETS**

**La préfète de la Somme,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L. 511-1 et suivants relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement, L. 541-1 et suivants relatifs à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, R. 541-49 à R. 541-61 relatifs à la collecte, au transport, au négoce et au courtage de déchets et R. 541-7 à R. 541-11 relatifs à la classification des déchets ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le récépissé de déclaration initiale, enregistré sous le numéro 310 par la préfecture de la Somme le 12 octobre 2015, arrivé à échéance ;

Vu la demande du pétitionnaire, référencée ci-dessous, afin d'obtenir le renouvellement du récépissé susvisé ;

DÉLIVRE RÉCÉPISSÉ

à la société SARL Multi Supplies Ecofrance, dont le siège social est sis 2 rue de la Valléette 80230 Saigneville, représentée par son gérant, Monsieur Mostafa NAJIB, de sa déclaration du 28 juillet 2020 relative à l'activité de **négoce et/ou courtage, collecte et transport par route de déchets dangereux et non dangereux** répertoriés aux rubriques 08 03 17* et 08 03 18 dans la liste des déchets figurant à l'annexe II de l'article R. 541-8, relatif à la classification des déchets, du Code de l'Environnement.

Un véhicule de marque MERCEDES-BENZ, immatriculé MG NA212, est concerné par cette déclaration.

Ce récépissé a été enregistré le 23 octobre 2020 sous le n° 459 dans le recueil des récépissés de déclaration, tenu à cet effet par la préfecture de la Somme.

Le présent récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle (services de police, gendarmerie, douanes notamment), en application de l'article R. 541-53 relatif à la collecte et au transport de déchets du Code de l'Environnement.

La validité de ce récépissé arrive à terme le 23 octobre 2025.

Amiens, le 23 octobre 2020

Pour la préfète et par délégation,
la cheffe de bureau



Caroline LANTENOIS

51 rue de la République
CS 42001
80020 AMIENS CEDEX 9

Tél : 03 22 97 81 80 / 03 22 97 81 02 / 03 22 97 80 80 (standard)

Mél : sophie.leroy@somme.gouv.fr et gerard.beauval@somme.gouv.fr et pref-environnement@somme.gouv.fr